



Berne, le 10 juillet 2015

**Audition relative à la Stratégie nationale Addictions 2017-2024 :  
formulaire de prise de position**

Nom / entreprise / organisation

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ/EKKJ)

Rue, n°

OFAS, Effingerstrasse 20

NPA / lieu

3003 Berne

Nom de la personne à contacter

Marion Nolde

Courriel de la personne à contacter

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

Numéro de tél. de la personne à contacter

+41 58 462 92 26

Date

10.07.2015

Remarques importantes :

- 1) Nous vous prions de remplir uniquement les champs prévus à cet effet.
- 2) Veuillez utiliser une nouvelle ligne pour chaque prise de position à caractère général ou chaque chapitre du rapport.
- 3) Vous voudrez bien déposer une seule prise de position par organisation ou par canton.
- 4) Nous vous prions d'envoyer votre prise de position au format Word par courriel d'ici au 11 juillet 2015 aux adresses suivantes :  
[Sucht-addiction@bag.admin.ch](mailto:Sucht-addiction@bag.admin.ch) / [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch)
- 5) M<sup>me</sup> Astrid Wüthrich, responsable du projet Stratégie nationale Addictions (tél. 058 46 2382 / [star@bag.admin.ch](mailto:star@bag.admin.ch)), se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



## Commentaires généraux

Cette stratégie a comme principale force d'adopter une vision globale de l'addiction tout en analysant de manière différenciée les risques y relatifs, en particulier en fonction des types de comportements et des âges : les jeunes constituent un groupe particulièrement à risque par rapport à l'ivresse ponctuelle, au tabac, au cannabis et à l'addiction sans substance. Ces dimensions sont bien couvertes dans le présent rapport, qui permettra des mesures appropriées, qui ne pourront qu'augmenter l'efficacité des différents axes de travail mentionnés.

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) considère l'orientation de la Stratégie nationale Addictions comme juste et pertinente. La CFEJ souligne que la Confédération a raison d'ancrer le modèle du Cube comme concept de base de la politique fédérale en matière d'addictions. La CFEJ accueille favorablement le projet de Stratégie nationale Addictions 2017-2024 à mesure qu'il promeut une politique qui vise la multidisciplinarité, la transversalité, la détection et l'intervention précoce.

Cependant, la CFEJ tient à souligner qu'elle est surprise par le manque de précision relatif aux modalités de financement de certains des points proposés et du manque d'ambition sur un plan stratégique, notamment parce que le projet n'aborde à aucun moment la pérennité du modèle prohibitif qui prévaut actuellement, compte tenu des changements qui semblent émerger dans plusieurs villes suisses, plus particulièrement au sujet du cannabis. La CFEJ pense que l'intégration de réflexions à ce sujet seront importantes à l'horizon 2020.

La CFEJ constate également que le rapport considère la consommation de produits addictifs principalement sous l'angle individuel (même si le modèle «bio-psycho-social» est brièvement évoqué). La commission souligne qu'il est important de tenir compte des dimensions culturelles, économiques et/ou sociales des addictions, notamment lorsqu'il s'agit de consommation par les jeunes. L'approche doit donc rester holistique au risque de rendre impossible la compréhension de la complexité des addictions.

Compte tenu de ces remarques, la CFEJ approuve l'orientation de la Stratégie nationale Addictions 2017-2024.

## Questions

### 1) Votre avis

1.1 L'orientation et les axes principaux de la Stratégie nationale Addictions vous semblent-ils pertinents ?

Oui.

Les questions d'addiction sont centrales pour les enfants et les jeunes, et donc pour la CFEJ, qui s'est exprimée à de nombreuses reprises sur ce sujet. La CFEJ vous remercie d'avoir l'occasion de vous faire part de son avis sur cette stratégie.

La CFEJ est satisfaite de retrouver au sein de cette stratégie des aspects qu'elle a abordés depuis longtemps dans ses travaux, à savoir la mise en place d'une politique cohérente en matière d'addictions en Suisse. Elle salue donc l'orientation générale de même que les axes principaux, mais elle regrette que la concrétisation de la stratégie en mesures (notamment financement – rôles de la Confédération et



des Cantons) soit restée à un niveau très général. La CFEJ se réjouit donc de prendre connaissance avec plus de détail comment les mesures seront concrétisées à futur.

#### 1.2 Etes-vous d'accord avec la problématique et les défis à relever ?

La CFEJ partage la vision de la problématique décrite dans le rapport et des principaux défis à relever. Elle souligne l'importance de permettre aux jeunes de contribuer eux-mêmes aux différentes mesures les concernant, notamment en les intégrant dans la conceptualisation des mesures de prévention et en prévoyant des démarches participatives.

#### 1.3 Globalement, quels apports la stratégie fournit-elle à votre organisation ?

Cette stratégie fournit une base de réflexion importante pour la CFEJ qui est régulièrement appelée à se prononcer sur des questions liées aux addictions, notamment en lien avec les mineurs.

#### 1.4 Selon vous, la stratégie présente-t-elle des lacunes ? Si oui, lesquelles ?

La participation des jeunes nous semble encore absente de la stratégie, et il nous semblerait important de l'intégrer pour augmenter la légitimité et la pertinence d'une telle stratégie et l'adhésion des jeunes. Concrètement, la CFEJ pense qu'une mesure au moins devrait être consacrée aux addictions des mineurs et à la prévention auprès des mineurs, peut-être avec l'élaboration d'un programme préventif spécifique fort durant tout le parcours scolaire (secondaire I et II, socio-professionnel). La CFEJ est d'avis que le rôle des acteurs scolaires et extra-scolaires doit encore être développé au sein de la stratégie, en particulier en termes de prévention. En effet, il est important de mettre à disposition des professionnel-le-s ainsi que des bénévoles en contact des jeunes des outils leur permettant d'aborder les questions d'addiction. Enfin, la prévention visant les mineurs doit aussi impliquer de manière adéquate la famille, en particulier les parents.

Dans la continuité, la CFEJ regrette qu'il n'y ait pas de clarification relative à la mise sur pied d'un programme de prévention global et coordonné auprès des jeunes, ni aucune information ou clarification au niveau des soutiens financiers d'un tel programme.

La CFEJ estime que les enfants doivent également être intégrés dans les politiques en matière de drogues légales et illégales et au sein de cette stratégie, et ceci non seulement dans les volets préventifs de la stratégie, car ils sont aussi confrontés aux conséquences de leur propre consommation et de la consommation de leur entourage.

## 2) **La stratégie en tant que cadre d'orientation**

La stratégie doit permettre à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs concernés de développer des solutions / mesures communes en gardant une vue d'ensemble et de les mettre en œuvre de manière coordonnée. La stratégie présente-t-elle suffisamment de points de convergence avec votre



travail ? Si oui, quels sont les contenus les plus utiles ? Si non, quels sont les points manquants ?

La CFEJ, en tant que Commission composée d'expert-e-s du domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse provenant de champs d'activités très divers et pluridisciplinaires, salue les efforts et la volonté de coordination des acteurs. En ce sens, cette stratégie représente un instrument important pour la CFEJ et ses membres, qui pourront s'appuyer sur cette politique globale pour leurs activités avec et pour les jeunes.

La mise en œuvre d'une telle stratégie représentera un défi touchant plusieurs aspects, notamment la coordination de politiques jusque-là sectorielles. La CFEJ et ses membres sont à disposition pour apporter leur soutien et leur expertise dans leur domaine.

La CFEJ insiste sur le fait que la stratégie doit permettre à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs concernés de développer des solutions / mesures communes en gardant une vue d'ensemble et de les mettre en œuvre de manière coordonnée. De l'avis de la CFEJ, ce sera le défi majeur.

**3) Soutien général**

Soutenez-vous la Stratégie nationale Addictions ? Oui  / Non

Si non, veuillez indiquer pourquoi.



## Avis sur les différents chapitres de la stratégie

En bref	
Chapitre 1	
Chapitre 1.1	
Chapitre 1.2	La CFEJ regrette que le tabac ne soit pas mieux mis en avant attendu qu'il s'agit d'une addiction importante des mineurs et qu'il n'y a pas de consommation à faible risque. Si les autres addictions liées à l'alcool et aux drogues illégales semblent traitées de manière appropriée, la CFEJ pense qu'il y a lieu de mieux mettre en avant l'addiction au tabac.
Chapitre 1.3	Le dernier paragraphe laisse penser que l'on souhaite, du point de vue de la Confédération, que les individus se prennent en main. La CFEJ tient à souligner que ce souhait ne fonctionne pas avec les mineurs. Pour eux, il s'agit de favoriser un cadre de prise en charge qui favorise la maîtrise ou la sortie de l'addiction et donc la dimension sociale au détriment de la dimension individuelle.
Chapitre 2	
Chapitre 2.1	La CFEJ souligne l'importance de la consommation de médicaments qui sont les psychotropes les plus accessibles aux mineurs (page 9), ce qui mériterait d'être souligné. Dans la continuité, ce champ d'addiction pour les mineurs mériterait d'être étudié.  En page 10, la CFEJ propose de modifier la dénomination du premier titre figurant dans l'encadré contenant les 4 piliers en "Promotion de la santé, prévention, détection et <b>intervention précoce</b> ".
Chapitre 2.2	
Chapitre 2.3	
Chapitre 3	
Chapitre 3.1	
Chapitre 3.2	Encore une fois, dans le tableau 1 en page 16, il faut ajouter les diagnostics liés au tabac.
Chapitre 3.3	
Chapitre 3.4	
Chapitre 3.5	
Chapitre 4	
Chapitre 4.1	
Chapitre 4.2	Il serait plus approprié, en page 22, de remplacer "objectifs supérieurs" par "objectifs principaux"
Chapitre 4.3	De manière globale, la CFEJ approuve le contenu de ce chapitre.



	La CFEJ regrette que l'aspect des moyens financiers ne figure pas dans ce chapitre, notamment relatifs à la LAMal, en particulier pour l'accès à une thérapie, ceci de manière prépondérante pour les mineurs.
Champ d'action 1	Comme précédemment, modifier "Promotion de la santé, prévention, détection et <b>intervention</b> précoce".  A côté de l'école, la CFEJ rappelle le rôle important joué par la famille et notamment les parents qui doivent être informés et impliqués de manière adéquate selon l'âge de l'enfant, tant au niveau de la prévention et de la détection précoce d'un problème d'addiction de leur enfant que de la prise en charge et du traitement.
Champ d'action 2	
Champ d'action 3	
Champ d'action 4	
Champ d'action 5	
Champ d'action 6	
Champ d'action 7	
Champ d'action 8	La CFEJ regrette que ce chapitre n'évoque pas une éventuelle discussion sur l'évolution du modèle de la prohibition. La Stratégie nationale devrait au moins exprimer clairement qu'elle s'informerera, suivra et s'inspirera des expériences et changements qui interviennent dans d'autres pays.
Chapitre 5	
Chapitre 5.1	La CFEJ souhaiterait que ce chapitre contienne un calendrier de mise en œuvre et un inventaire des ressources fédérales et cantonales.
Chapitre 5.2	
Chapitre 6	
Chapitre 6.1	
Chapitre 6.2	

Nous vous remercions de votre collaboration.